



Mandature 2020 – 2026

Procès-Verbal de séance

**COMITE SYNDICAL N°17-2023**

du 19 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf juin à vingt heures, sous la présidence de Madame Catherine LOTTE, Présidente, le Comité Syndical du Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine, légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil dans les locaux de la Communauté de Communes de l'Arbresle.

Date de convocation : 8 juin 2023

Nombre de membres :

En exercice : 19 Titulaires & 19 Suppléants

Présents ou représentés : 16

Votants : 16

Le quorum est atteint

Présents ou représentés :

BLANCHARD Didier, BOUCHET Bernard, DUBESSY Gilles, DUPUY Didier, ESTIENNE Nathalie, FOREST Karine, GALLET Christian, GARNIER Philippe (représenté par RIVOIRE Frédéric), GONIN Bertrand (représenté par THIBAUD Philippe), LOTISSIER Isabelle (représentée par VENET Michel), LOTTE Catherine, MAHUET Jean-Louis, PERRET Jean-Yves.

BERGER Karine ayant donné procuration à LOTTE Catherine, DE SAINT JEAN Christine ayant donné procuration à DUBESSY Gilles, JOYET Guy ayant donné procuration à GALLET Christian,

GALLET Christian a été désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- ◆ **Approbation du rapport d'activité 2022**
- ◆ **Attribution d'une gratification aux stagiaires**
- ◆ **Décision modificative pour l'attribution d'une indemnité liée à la servitude de surinondation**
- ◆ **Questions Diverses**

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 13 MARS 2023**

*Madame la Présidente demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur le procès-verbal du Comité Syndical du 13 mars 2023. Sans observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.*

**AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR**

*Madame la Présidente ouvre la séance et propose au Comité Syndical d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : Décision modificative afin d'affecter les crédits des opérations d'ordre aux bons chapitres globalisés (041 « opérations patrimoniales » au lieu de 040 « opérations d'ordre de transfert entre section »). Après en avoir délibéré, le Comité Syndical accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour.*

**DELIBERATION N°DELSYRIBT-10/23ADM – RAPPORT D'ACTIVITES 2022 - APPROBATION**

Après présentation du rapport d'activités 2022 du Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine, Madame la Présidente invite les membres du comité syndical à adopter le rapport d'activité 2022.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,**

- ✓ **ADOpte le rapport d'activités 2022 du Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine, annexé ci-dessous,**

| Pour | Contre | Abstention |
|------|--------|------------|
| 16   | 0      | 0          |

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

# Rapport d'activités 2022







## Le mot de la Présidente

*« L'accès à l'eau est toujours source de conflits entre ceux qui se partagent ou se disputent une même source. Ces tensions sont d'autant plus vives, voire explosives dans les régions où la ressource est rare. »*

**Fadi Georges Comair**

*Directeur Général des Ressources Hydrauliques et Electriques au Ministère de l'Energie et de l'Eau du Liban.*

Ces mots, énoncés à propos de la situation au Moyen-Orient, résonnent de plus en plus sur nos territoires ... L'eau est un souci mondial, et l'enjeu n'est pas seulement le partage de l'eau mais aussi la sécurité alimentaire et énergétique des pays. La gestion de l'eau reste une volonté politique.

Fadi Comair a créé, au début des années 1990, le concept de l'hydro-diplomatie : il désigne le fait de rassembler autour de la table, dans le cadre d'une nouvelle gouvernance, tous les acteurs liés à la gestion de l'eau.

A une échelle plus locale, c'est ce que le Syribt orchestre depuis deux décennies : permettre aux différents usages de l'eau de coexister, faire prendre conscience à chaque usager qu'il n'est pas seul et appartient à une chaîne solidaire, organiser et planifier pour préserver notre ressource.

Nous vivons ces dernières années des situations inédites pour nos territoires tempérés, et nous prenons progressivement la mesure de la fragilité de nos ressources naturelles. Nous avons de grands progrès à accomplir, la route sera longue et complexe...

Notre syndicat est présent pour accompagner cette évolution au sein de chaque usage, et cela commence par l'information qu'il peut vous fournir.

Bonne lecture !

**Catherine LOTTE,**

Présidente du Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine

## Organisation et fonctionnement

page 5

## Bilan 2022

page 15





# Organisation et fonctionnement

Le Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine (SYRIBT) est un syndicat mixte qui a été créé le 1er janvier 2006. Il regroupe des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Son périmètre d'intervention répond à une logique géographique, il concerne l'ensemble du bassin versant Brévenne-Turdine. Un bassin versant se définit par tout l'espace sur lequel chaque goutte d'eau tombée s'achemine, par gravité, jusqu'à un exutoire commun, en l'occurrence la confluence avec l'Azergues à Lozanne. Ce périmètre se délimite donc par des lignes de crête, ou lignes de partage des eaux, ce qui explique que certaines communes ne soient pas entièrement sur le bassin versant Brévenne-Turdine.



Commission générale du comité syndical : réflexion des élus par groupes thématiques

- Le territoire**  
page 6-7
- Les compétences**  
page 8
- L'équipe**  
page 9
- Le fonctionnement**  
page 10-11
- Les partenaires**  
page 12
- Les programmes d'action**  
page 13

Rapport d'activités 2022



## Organisation et fonctionnement

### Le territoire





## Organisation et fonctionnement

# Le territoire

Le bassin versant de la Brévenne est situé dans le département du Rhône, en limite avec celui de la Loire. Il s'étend sur 440 km<sup>2</sup>.

Le Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine gère un ensemble de cours d'eau, dont les deux principaux sont la Brévenne et son affluent principal la Turdine. Ces deux cours d'eau sont maillés par de nombreux affluents : le bassin versant Brévenne-Turdine compte environ 160 kilomètres de cours d'eau.

Les cours d'eau gérés par le SYRIBT sont non domaniaux : les berges et le lit appartiennent aux propriétaires riverains.

Le Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine couvre les 43 communes du bassin versant par l'intermédiaire des 4 intercommunalités adhérentes au SYRIBT :

- la C.C. du Pays de l'Arbresle (adhérente pour 16 communes),
- la C.A. de l'Ouest Rhodanien (adhérente pour 10 communes),
- la C.C. des Monts du Lyonnais (adhérente pour 15 communes),
- la C.C. Beaujolais Pierres Dorées (adhérente pour 2 communes).

La population des communes du bassin versant s'élève à environ 77 000 habitants. Tarare et l'Arbresle sont les 2 pôles de population du territoire.



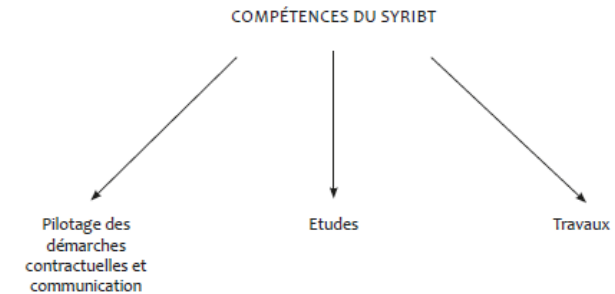
Rapport  
d'activités  
2022



## Organisation et fonctionnement

# Les compétences

Suite à l'évolution de la réglementation, les statuts du SYRIBT ont été modifiés et font apparaître les compétences obligatoires GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) telles que définies dans la loi NOTRE, et des compétences complémentaires à la GEMAPI.



Les compétences du SYRIBT :

- La réalisation d'études à caractère global à l'échelle du bassin versant Brévenne Turdine,
- Les travaux d'aménagement, de restauration et d'entretien des cours d'eau et des milieux aquatiques (zones humides, berges etc...),
- Les études et les travaux visant la gestion du risque inondation,
- L'étude, la programmation, le pilotage opérationnel et le bilan de démarches contractuelles d'aménagement et de gestion globale et concertée de l'eau et des milieux aquatiques du bassin versant,
- La mise en œuvre d'actions d'animation pédagogique,
- La prévision et l'alerte aux crues,
- La lutte contre les pollutions diffuses,
- L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

## Organisation et fonctionnement

### L'équipe

#### Le Syndicat de Rivières emploie six agents :

**Betty CACHOT**  
Directrice du SYRIBT  
tel : 04 37 49 70 86 / 06 08 66 66 06  
betty.cachot@syribt.fr

**Mickaël BARBE**  
Technicien de rivière  
*Remplacé depuis le 20/03/2023 par :*  
**Thibault RICHARD**  
tel : 04 37 49 70 87 / 06 58 19 92 31  
thibault.richard@syribt.fr

**Grégory CHAZAL**  
Technicien de rivière  
tel : 04 37 49 70 92 / 07 72 28 13 65  
gregory.chazal@syribt.fr

**Camille GARCIA**  
Chargée de mission Gestion quantitative  
tel : 04 37 49 70 89  
camille.garcia@syribt.fr

**Valérie GENERET**  
Assistante de direction  
tel : 04 37 49 70 85  
valerie.generet@syribt.fr

**Marion RIBON**  
Chargée de mission Gestion des inondations  
et Rejets non domestiques  
tel : 04 37 49 70 88 / 07 64 61 39 90  
marion.ribon@syribt.fr



## Organisation et fonctionnement Le fonctionnement exécutif

En écho à la volonté de mettre la solidarité amont-aval au cœur du SYRIBT, il a été décidé de donner un poids égal aux trois communautés de communes principales du bassin versant : le nombre de délégués est déterminé par les statuts du SYRIBT.

#### Le Bureau

Il reçoit des délégations du Comité Syndical et lui rend compte de ses décisions.  
Il prend des décisions relatives :

- aux marchés publics dont le montant est compris entre 90 000 et 150 000 €HT,
- aux demandes de subventions de moins de 15 000€,
- aux acquisitions foncières de moins de 15 000€.

Les 7 membres du Bureau sont issus du Comité Syndical :

**Catherine LOTTE,**  
Présidente du SYRIBT, Maire de Brussieu

**Bertrand GONIN,**  
Vice-président du SYRIBT chargé de la gestion des inondations, Maire d'Eveux

**Gilles DUBESSY,**  
Vice-président chargé de la restauration des milieux aquatiques, Maire de Saint-Forgeux

**Guy JOYET,**  
Vice-président en charge de la gestion quantitative, Maire de St-Romain-de-Popey

**Christian GALLET,**  
Maire de Lozanne

**Didier BLANCHARD,**  
Maire de Grézieu le Marché

**Jean-Louis MAHUET,**  
Conseiller municipal à la mairie de l'Arbresle

#### Le Président

Il peut recevoir des délégations du Comité Syndical, et peut déléguer des pouvoirs aux Vice-présidents.

Il peut prendre des décisions relatives aux marchés publics dont le montant est inférieur à 90 000 €HT et à la passation des contrats d'assurance.

#### Le Comité Syndical

Le Comité Syndical peut créer des commissions spécialisées chargées d'étudier et de préparer ses décisions. Ces commissions sont composées de membres titulaires et suppléants du Comité Syndical. La présidence de ces commissions est assurée par les Vice-présidents en charge des dossiers sous la responsabilité du Président.

Le comité syndical est composé de 19 délégués :

- 6 délégués de la CC du Pays de l'Arbresle
- 6 délégués de la CA de l'Ouest Rhodanien
- 6 délégués de la CC des Monts du Lyonnais
- 1 délégué de la CC Beaujolais Pierres Dorées



## Organisation et fonctionnement

# Le fonctionnement financier

Les ressources du SYRIBT viennent de la participation des 4 structures adhérentes ainsi que de subventions.

### Les participations des structures

Concernant la participation financière des structures adhérentes au SYRIBT, il a été décidé d'établir une clé de répartition collant au mieux aux compétences du syndicat. Celle-ci dépend de deux critères :

- d'une part la population de la communauté de communes concernée par rapport à la population totale du bassin versant
- d'autre part la longueur des cours d'eau de la communauté de communes concernée par rapport à longueur totale des cours d'eau du bassin versant.

Ainsi, chaque structure adhérente participe aux charges de fonctionnement et aux actions du syndicat selon la répartition suivante :

| Structure                    | Pourcentage de participation |
|------------------------------|------------------------------|
| CC Pays de l'Arbresle        | 47,82 %                      |
| CA Ouest Rhodanien           | 30,40 %                      |
| CC Monts du Lyonnais         | 21,05 %                      |
| CC Beaujolais Pierres Dorées | 0,73 %                       |

### Les subventions

La plupart des actions engagées par le SYRIBT bénéficient de subventions. Les financeurs des actions du SYRIBT sont l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le Fonds Européen de développement régional (FEDER), l'Etat, et la Fédération de Pêche. Ces organismes apportent des subventions sur les projets selon des critères d'intervention bien précis.



Rapport  
d'activités  
2022



## Organisation et fonctionnement

# Les partenaires

La mise en place d'une **gestion solidaire et concertée de l'eau** sur un bassin versant nécessite de réunir tous les acteurs concernés par cette thématique. C'est ainsi que plusieurs partenaires sont régulièrement associés aux travaux du SYRIBT.

### Les partenaires institutionnels :

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse ;  
Le Département du Rhône ;  
La Direction Départementale des Territoires ;  
L'Office Français de la Biodiversité ;  
Etc.

### Les partenaires locaux :

Les associations locales de pêche, de chasse, de protection de la nature ;  
Des syndicats agricoles ;  
Les syndicats intercommunaux d'eau ;  
Etc.

### Les partenaires techniques :

La Chambre d'Agriculture du Rhône ;  
La Fédération Départementale de Pêche ;  
La Chambre de Commerce et d'Industrie ;  
Les syndicats chargés de l'élaboration des SCOT ;  
Etc.

Le SYRIBT constitue donc, outre sa fonction d'instance décisionnelle sur les questions liées à la gestion des rivières, un lieu d'échanges et de concertation pour les différents acteurs concernés par les milieux aquatiques.





## Organisation et fonctionnement

# Les programmes d'action

### Le Contrat de bassin Brévenne Turdine 2020-2022

Le Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine est porteur du contrat de bassin Brévenne Turdine, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée.

Il s'agit d'un outil de gestion durable de l'eau à l'échelle du bassin versant. Un programme d'actions, concerté avec les acteurs locaux et les partenaires institutionnels, répond aux enjeux territoriaux, dans le respect de la réglementation.

Ce contrat comporte notamment des actions de restauration écologique des cours d'eau dont le Syribt est maître d'ouvrage, complétées par quelques opérations d'intérêt piscicole portées par la Fédération de pêche du Rhône, et un volet « assainissement » porté par les EPCI.

Le nouveau contrat de bassin Brévenne Turdine 2020-2022 a été approuvé par l'Agence de l'Eau en date du 12 mars 2020.

### Le PGRI Brévenne Turdine

Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) est un outil pour la préservation de l'équilibre quantitatif entre les prélèvements et la ressource en eau. Il vise à garantir la bonne fonctionnalité des milieux aquatiques en permanence, et à satisfaire les besoins humains en eau, tous usages confondus, au minimum 8 années sur 10.

Il s'appuie sur un diagnostic préalable appelé Etude des Volumes Prélevables. Sur cette base, un programme d'action d'économie et de substitution de la ressource en eau est défini. Ce programme a fait l'objet d'une concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire. Le PGRI sera officiellement approuvé en 2023.

### Le PAPI Brévenne Turdine

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) constitue un outil de contractualisation entre l'Etat et les collectivités, dès lors que le risque inondation est récurrent et important sur son territoire, et qu'une logique de bassin versant est mise en œuvre pour y répondre. Il peut se dérouler sur une période de 6 ans maximum.

Le second PAPI Brévenne-Turdine a été officiellement labellisé par le Comité d'Agrément Rhône Méditerranée Corse le 13 mars 2018. Il court jusqu'à fin 2023.

Le programme s'articule autour de 6 grands axes d'actions, visant à agir sur la problématique « inondations » au sens large du terme, parmi lesquels :

- Surveillance, prévision des crues et des inondations,
- Actions de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes,
- Ralentissement des écoulements.



La Brévenne au Val des Chenevères à Evieux



## Bilan 2022



### Les actions

Rétablir un équilibre quantitatif de la ressource en eau  
page 16

Réhabiliter, protéger et mettre en valeur les milieux aquatiques  
page 17 et 18

Mieux gérer les inondations  
page 19

### Les réunions

page 20-21

### Les marchés

page 22

### Le bilan financier

page 23

Rapport  
d'activités  
2022



Bilan  
2022

## Les actions

### Rétablir un équilibre quantitatif de la ressource en eau



#### Le premier comité de pilotage pour la gestion et le partage de la ressource en eau

Les résultats de l'étude pour la ressource en eau sur le bassin versant Brévenne-Turdine ont été présentés le 05/12/2022 à Saint-Forgeux devant une assemblée d'acteurs très variés : agriculteurs, pêcheurs, habitants, élus, représentant des services de l'Etat et de l'Agence de l'eau, syndicats d'eau potable, agents des services d'assainissement, etc.

Le verdict est plutôt encourageant. Dans l'absolu, la ressource en eau disponible sur le bassin versant semble suffisante pour répondre aux besoins des milieux aquatiques et des usages humains. Cependant, de nombreuses actions sont nécessaires pour mieux structurer le partage et l'accès à cette ressource. Par exemple, l'état des rivières en été peut être amélioré par la réduction des impacts des retenues d'eau, en particulier celles en barrage de cours d'eau. La remobilisation des retenues existantes pour l'usage agricole sera également un axe de travail majeur.

Les efforts de tous pour économiser l'eau doivent se poursuivre pour atteindre l'objectif d'équilibre quantitatif et de bon état écologique des milieux.



Lit de la Brévenne à sec, vers Bessenay en août 2022





Bilan  
2022

## Les actions

### Réhabiliter, protéger et mettre en valeur les milieux aquatiques et riverains

#### La mise en défens des berges

Afin de protéger les berges et les cours d'eau du piétinement par le bétail, le SYRIBT propose aux exploitants agricoles la mise en œuvre d'aménagements sur ces parcelles. Ceux-ci ayant pour objectif de supprimer l'accès des animaux au cours d'eau tout en garantissant un abreuvement constant. Ces aménagements sont de différentes natures : bacs abreuvoir gravitaires, descentes aménagées, passerelle. Lors de l'élaboration de ce type de projet, le SYRIBT travaille en collaboration étroite avec les agriculteurs afin de répondre le plus exactement possible à leurs attentes. Le montage de dossiers réglementaires loi sur l'eau ainsi que la totalité des travaux de mise en œuvre sont pris en charge par le SYRIBT.

#### La suppression d'enrochements en berges

Durant l'été 2022, deux linéaires d'enrochement en berge de Brévenne ont été supprimés. L'un se situe à l'aval de la STEP de L'Arbresle ; et l'autre au lieu-dit le Martinet sur la commune de Chevinay. Au total, 185 mètres linéaires ont été traités. L'objectif est d'apporter de la rugosité en berge et d'offrir au cours d'eau une zone où il puisse arracher des matériaux à la berge pour engraisser le lit à l'aval. Ce type de berge, d'un caractère plus naturel, offre une plus-value écologique en améliorant le transit sédimentaire et en recréant des habitats pour la faune autochtone (cavités de berge pour le martin pêcheur, affouillement de souches pour les poissons...). Un gain face au risque inondation est aussi apporté par la dissipation de l'énergie des écoulements lors de crues résultant du processus érosif et du rééquilibrage naturel du gabarit du lit.



Linéaire avant intervention



Linéaire après intervention

17

Rapport  
d'activités  
2022



Bilan  
2022

## Les actions

### Réhabiliter, protéger et mettre en valeur les milieux aquatiques et riverains

#### Gestion de la renouée par éco pâturage

Depuis 2019, le SYRIBT a décidé de mettre en place un nouveau mode de gestion de la renouée asiatique par de l'éco pâturage d'ovins. Cette méthode était déjà utilisée sur d'autres bassins versants, celui de l'Azergues notamment. Les résultats plutôt convaincants ont décidé le syndicat à se lancer à son tour.

Jusqu'à alors, la lutte contre cette plante invasive était réalisée par les Brigades vertes, avec l'utilisation de moyens mécaniques tels que la fauche par débroussailleuse ou croissant, ou bien l'arrachage manuel, associé à la plantation d'espèces végétales appropriées aux berges de cours d'eau. Ces différents procédés ont des résultats satisfaisants mais le Syribt souhaitait diversifier ses expérimentations.

L'utilisation de moutons dans ce type de gestion apporte des plus-values écologiques non négligeables : suppression des parties aériennes de la plante, recyclage de la matière en amendement, impact sur la faune endémique très limité, etc. Deux sites sont traités par ce procédé, pour une surface totale de 19 000 m<sup>2</sup>.

#### La restauration de la ripisylve

Depuis plusieurs années, le SYRIBT élabore un Plan pluriannuel de restauration et d'entretien de la ripisylve à l'échelle du bassin versant. Dans ce cadre, des travaux de restauration des peuplements boisés des bords de cours d'eau sont régulièrement réalisés. Il s'agit principalement de plantations, souvent utilisées à des fins de lutte contre les renouées asiatiques grâce à la concurrence pour la ressource lumineuse. A titre d'exemple, environ 200 plants ont été plantés durant l'hiver 2021/2022.



Parcelle après le passage des moutons

18



## Bilan 2022

# Les actions

Faire participer les citoyens, communiquer et sensibiliser aux grands enjeux de l'eau

### La Guinguette de l'eau 2022

Le point d'orgue du vaste projet de participation citoyenne s'est tenu le 25 juin 2022, au bord de la Brévenne, sur la commune d'Eveux. Une après-midi ludique, festive et pédagogique, intitulée la « Guinguette de l'eau ». Environ 250 personnes sont venues profiter des ateliers de pêche aux poissons ou aux « petites bêtes », des balades découverte de la végétation des bords de rivière, découverte des zones humides, et des jeux et animations qui ont jalonné l'après-midi. La soirée a malheureusement été écourtée, au beau milieu du spectacle de théâtre d'improvisation, par un violent orage, qui avait heureusement laissé le temps au groupe musical Anacrouse de se produire et de ravir le public présent. Cet événement sera reconduit en 2023 grâce aux nombreux retours enthousiastes.

### L'observatoire citoyen des rivières aux côtés du Syribt

Dans ce même cadre de participation citoyenne, l'idée a émergé de créer un réseau citoyen avec les propositions de participation suivantes :

- **OBSERVER** trop d'eau, pas assez, pollution, risques : c'est devenir Sentinelle
- **PARTAGER** des savoirs : l'histoire des lieux, usages et pratiques
- **AIDER** à la remise en état après un aléas météo.
- **PARTICIPER** aux chantiers nature
- **INVENTORIER** la faune/flore, faire le suivi de chantier
- **SENSIBILISER** aux enjeux de l'eau et **TRANSMETTRE** des connaissances
- **SOUTENIR** le Syribt, en proposant un coup de main pour les événements

Ainsi, la vigilance « demandée » au Sentinelles sur nos cours d'eau s'est étoffée. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour être nos yeux sur notre bassin.



Soirée de lancement du réseau citoyen le 21/11/2022



## Rapport d'activités 2022



## Bilan 2022

# Les réunions

### Comité syndical

#### Comité du 31 janvier 2022

- Adhésion au groupement de commandes cadre lancé par la CCPA
- Convention de prestation de services en matière de prévention des risques professionnels entre la CCPA et le SYRIBT
- Débat d'Orientation Budgétaire 2022

#### Comité du 14 mars 2022

- Approbation du compte administratif 2021
- Approbation du Compte de Gestion 2021
- Affectation du résultat 2021
- Vote du Budget primitif 2022
- Lancement du marché de travaux pour l'opération d'aménagement de seuils sur le Torrenchin aval

#### Comité du 30 mai 2022

- Adoption du rapport d'activités 2021
- Approbation du recours au bénévolat dans le cadre du dispositif « Sentinelles »
- Indemnisation des préjudices fonciers liés à l'entrée en vigueur de la servitude de surinondation sur l'ouvrage de ralentissement dynamique de l'Arbresle-Savigny.

#### Comité du 26 septembre 2022

- Création d'un emploi permanent de technicien de rivière
- Adhésion à la mission « Assistance sociale du personnel » mise en place par le CDG69
- Délégation au Bureau de la signature des conventions de partenariat

#### Comité du 28 novembre 2022

- Lancement du marché de travaux pour la restauration morpho-écologique de la Brévenne dans la traversée du hameau de la Giraudière
- Lancement du marché de travaux pour l'aménagement des seuils du Torrenchin aval
- Lancement de l'accord-cadre pour l'exécution des travaux forestiers de gestion de la ripisylve

### Bureau

#### Bureau du 17 janvier 2022

- Préparation du comité syndical du 31/01/2022
- Avancement du projet « participation citoyenne sur les grands enjeux de l'eau »
- Construction du projet global du SYRIBT
- Point d'avancement sur les dossiers inondations
- Point d'avancement sur les dossiers gestion quantitative / retenues collinaires

#### Bureau du 7 février 2022

- Avancement du projet « participation citoyenne sur les grands enjeux de l'eau »
- Construction du projet global du SYRIBT
- Point d'avancement sur les dossiers inondations
- Point d'avancement sur les dossiers gestion quantitative / retenues collinaires
- Communication (newsletter, site internet, ricochets)
- Point d'avancement sur les dossiers restauration milieux aquatiques / biodiversité

#### Bureau du 7 mars 2022

- Demande d'aide auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour l'entretien et la restauration de la ripisylve pour 2022
- Acquisition de deux parcelles (ancien bief) appartenant à la commune de l'Arbresle et situées dans la zone d'influence de l'ORD de l'Arbresle-Savigny, lieu-dit « les Grands Prés »
- Travaux de restauration de la continuité écologique sur le Torrenchin aval
- Préparation du budget 2022
- Avancement du projet « participation citoyenne sur les grands enjeux de l'eau »
- Construction du projet global du SYRIBT
- Point d'avancement sur les dossiers inondations
- Point d'avancement sur les dossiers gestion quantitative / retenues collinaires
- Point d'avancement sur les dossiers restauration milieux aquatiques / biodiversité

#### Bureau du 11 avril 2022

- Construction du projet global du SYRIBT
- Avancement du projet « participation citoyenne sur les grands enjeux de l'eau »
- Point d'avancement sur les dossiers restauration milieux aquatiques / biodiversité
- Point d'avancement sur les dossiers inondations
- Opération collective rejets non domestiques
- Point d'avancement sur les dossiers gestion quantitative / retenues collinaires

## Bilan 2022

### Bureau du 9 mai 2022

- Acquisition de deux parcelles situées au bord de la Brévenne entre l'Arbresle et Lozanne – secteur de la stèle des fusillés – indivision Bertrand parcelle Co567 (4450 m²) et Dominique Dubet parcelle Co588 (7878 m²)
- Acquisition de deux parcelles situées au bord de la Brévenne sur Sain-Bel – M. et Mme Bourrin : parcelle U770 (2420m²) et parcelle U1292 (1794m²) surface totale
- Régularisation foncière suite aux travaux de l'ouvrage de ralentissement dynamique de Saint Romain de Popey : Acquisition complémentaires et mises à disposition parcelles
- Participation citoyenne
- Préparation du comité syndical du 30 mai
- Point d'avancement sur les dossiers restauration milieux aquatiques et biodiversité
- Point d'avancement sur les dossiers inondations
- Opération collective rejets non domestiques

### Bureau du 20 juin 2022

- Demande d'aide financière pour les acquisitions de terrain en amont des centres bourgs
- Lancement de la consultation pour l'élaboration du Dossier d'autorisation initiale sans travaux de l'aménagement hydraulique sur la Turdine (rubrique 3.2.6.0 de la nomenclature Eau)
- Régularisation du foncier sur l'ORD de Saint-Romain-de-Popey
- Demande de Rémunération Complémentaire de VCT sur chantier construction ORD
- Positionnement sur restauration ouvrage ruisseau de Lafay à St Genis l'Argentière.
- Point sur les actions gestion quantitative
- Participation citoyenne
- Construction du projet du SYRIBT
- Point d'avancement sur les dossiers restauration milieux aquatiques / biodiversité
- Point d'avancement sur les dossiers inondations
- Opération collective rejets non domestiques

### Bureau du 25 juillet 2022

- Contentieux sur marché construction ORD
- Projet de restauration écologique de la Brévenne à la Giraudière
- Point d'avancement sur les dossiers restauration milieux aquatiques / biodiversité
- Point d'avancement sur les dossiers inondations
- Point sur les actions gestion quantitative
- Point communication

### Bureau du 5 septembre 2022

- Contentieux sur marché construction ORD
- Bilan de la guinguette de l'eau - 25/06/2022
- Point d'avancement sur les dossiers restauration milieux aquatiques / biodiversité
- Point d'avancement sur les dossiers inondations
- Point sur les actions gestion quantitative

### Bureau du 3 octobre 2022

- Préparation des rendez-vous de négociation avec les EPCI
- Point d'avancement sur les dossiers «restauration milieux aquatiques / biodiversité
- Point d'avancement sur les dossiers inondations
- Point sur les actions gestion quantitative

### Bureau du 7 novembre 2022

- Point sur le «projet 2030» et les rendez-vous de négociation avec les EPCI
- Préparation de la soirée de lancement du réseau citoyen du Syribt (21 novembre)
- Point d'avancement sur les dossiers inondations
- Point sur les actions gestion quantitative
- Point d'avancement sur les dossiers restauration milieux aquatiques / biodiversité
- Point communication

### Bureau du 19 décembre 2022

- Demande d'aide financière à l'Etat et à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour l'animation territoriale 2023
- Demande d'aide financière à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour la communication et l'éducation à l'environnement (éducation à la préservation des milieux aquatiques -EPMA de l'année 2023)
- Demande d'aide financière à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour l'opération de restauration morpho-écologique de la Brévenne à la Giraudière
- Demande d'aide financière à l'Etat au titre de la DSIL pour l'opération de restauration morpho-écologique de la Brévenne à la Giraudière
- Demande d'aide financière à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et à l'Etat pour l'opération de restauration de la continuité écologique sur le Torrenchin aval
- Préparation budgétaire
- Point d'avancement sur les dossiers inondations
- Point sur les actions gestion quantitative
- Point d'avancement sur les dossiers restauration milieux aquatiques / biodiversité
- Réseau citoyen

Rapport  
d'activités  
2022



Bilan  
2022

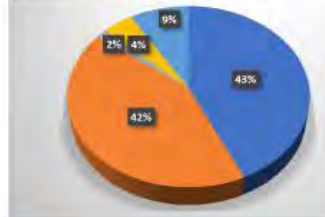
## Les marchés

| N°du marché   | Mode de passation | Intitulé   | Prestataire(s)        | Montant du marché HT |
|---|-------------------|--|-----------------------|----------------------|
| LC-2022-SYRIBT-01   | LC                | Dossier d'autorisation initiale sans travaux de l'aménagement hydraulique sur la Turdine | ISL Ingénierie - Lyon | 13 254,50€           |
| MAPA : Marchés Passés selon la Procédure Adaptée<br>AOO : Appel d'Offres Ouvert<br>BCC : Marchés à Bons de Commande<br>AC : Accord Cadre<br>LC : Lettre de consultation |                   |  |                       |                      |

Bilan  
2022

# Le bilan financier

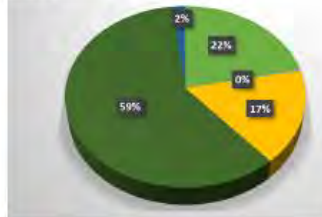
Dépenses  
de fonctionnement 2022



- opération ordre de transfert entre section
- charges à caractère général
- charges de personnel
- charges exceptionnelles et financières
- autres charges de gestion courante

Montant total : 748 563,10€

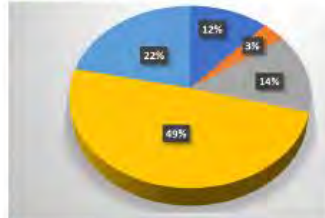
Recettes  
de fonctionnement 2022



- produits exceptionnels et d'ordre
- subventions et remb. sur salaires
- subventions sur actions
- participations structures adhérentes
- compensation crise énergie

Montant total : 937 674,62€

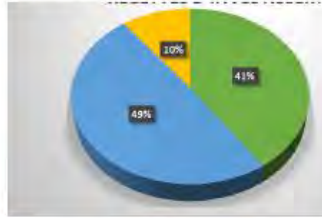
Dépenses  
d'investissement 2022



- opération ordre de transfert entre section
- emprunt
- compte de tiers travaux
- immobilisations corporelles / incorporelles
- immobilisation en cours

Montant total : 465 577,62€

Recettes  
d'investissement 2022



- opération d'ordre entre sections
- dotations fonds divers, réserves (fctva)
- subventions actions contrat rivière

Montant total : 628 257,09€



Syndicat de Rivières  
Brèvenne-Turdine  
117, rue Passemard  
69210 L'Arbresle

Tél. : 04 37 49 70 85  
Site internet : [www.syribt.fr](http://www.syribt.fr)





**DELIBERATION N°DELSYRIBT-11/23BUD – GRATIFICATION DES STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - APPROBATION**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
 Vu le Code général de la fonction publique ;  
 Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles L.124-18 et D.124-6,  
 Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;  
 Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, articles 24 à 29  
 Vu la Loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires,

Considérant que des étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein de la structure pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation,

Madame la Présidente rappelle que le versement d'une gratification minimale à un stagiaire de l'enseignement supérieure est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois. Les textes définissent ainsi un taux de gratification minimum (15 % du plafond de la Sécurité sociale).

Il est donc proposé au Comité syndical :

- De verser une gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis selon les conditions ci-dessous :
  - o Gratification au taux minimum, pour les stages d'une durée supérieure à deux mois,
  - o Gratification lissée sur la durée du stage

**Le Comité Syndical, après avoir ouï l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés:**

- ✓ **ACCEPTÉ le versement d'une gratification dans les conditions définies ci-dessus,**
- ✓ **AUTORISE la Présidente à signer les conventions de stage,**
- ✓ **DIT que les crédits sont inscrits au budget.**

| Pour | Contre | Abstention |
|------|--------|------------|
| 16   | 0      | 0          |

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

**DELIBERATION N°DELSYRIBT-12/23BUD – DECISION MODIFICATIVE N°1 - APPROBATION**

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser la décision budgétaire modificative n°1 du budget de l'exercice 2023 afin d'ajuster les crédits de la section de fonctionnement du chapitre 6718 pour permettre le paiement des indemnités liées aux servitudes de surinondation de l'ouvrage de l'Arbresle-Savigny. Il est proposé au comité d'équilibrer en augmentant les recettes de fonctionnement de la même somme au chapitre 7788).

**Section de fonctionnement – Dépenses**

| CHAPITRE | INTITULE                       | BP 2023  | DM n°1        | BP+DM n°1 |
|----------|--------------------------------|----------|---------------|-----------|
| 6718     | Autres charges exceptionnelles | 4 000,00 | <b>500,00</b> | 4 500,00  |

**Section de fonctionnement – Recettes**

| CHAPITRE | INTITULE                      | BP 2023 | DM n°1        | BP+DM n°1 |
|----------|-------------------------------|---------|---------------|-----------|
| 7788     | Produits exceptionnels divers | 500     | <b>500,00</b> | 1 000,00  |

Le Comité Syndical, après avoir en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- ✓ **AUTORISE la décision budgétaire modificative n°1 du budget de l'exercice 2023, exposée ci-dessus.**

| Pour | Contre | Abstention |
|------|--------|------------|
| 16   | 0      | 0          |

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

**DELIBERATION N°DELSYRIBT-13/23BUD – DECISION MODIFICATIVE N°2- APPROBATION**

Il est proposé au Comité Syndical de valider la décision budgétaire modificative n°2 du budget de l'exercice 2023, afin d'affecter les crédits de la section d'investissement des opérations d'ordre aux bons chapitres globalisés, à savoir au 041 "opérations patrimoniales" au lieu de 040 "opérations d'ordre de transfert entre section".

**Section d'investissement – Dépenses**

| CHAPITRE  | INTITULE          | BP 2023      | DM n°2         | BP+DM n°2    |
|-----------|-------------------|--------------|----------------|--------------|
| 20422-040 | Opération d'ordre | 325 437,45   | - 325 437,45   | 0,00         |
| 20422-041 |                   | 0,00         | 325 437,45     | 325 437,45   |
| 4541-040  |                   | 1 159 759,92 | - 1 159 759,92 | 0,00         |
| 4541-041  |                   | 0,00         | 1 159 759,92   | 1 159 759,92 |

**Section d'investissement – Recettes**

| CHAPITRE | INTITULE          | BP 2023      | DM n°2         | BP+DM n°2    |
|----------|-------------------|--------------|----------------|--------------|
| 2158-040 | Opération d'ordre | 1 159 759,92 | - 1 159 759,92 | 0,00         |
| 2158-041 |                   | 0,00         | 1 159 759,92   | 1 159 759,92 |
| 4542-040 |                   | 325 437,45   | - 325 437,45   | 0,00         |
| 4542-041 |                   | 0,00         | 325 437,45     | 325 437,45   |

Le Comité Syndical, après avoir ouï l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés:

- ✓ **AUTORISE la décision budgétaire modificative n°2 du budget de l'exercice 2023, exposée ci-dessus.**

| Pour | Contre | Abstention |
|------|--------|------------|
| 16   | 0      | 0          |

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.